AR Prefecture

024-200040400-20230322-2023_64-DE Reçu le 27/03/2023



Délibération du Conseil Communautaire

Le 22 mars 2023, le conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Celles sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 15 mars 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	48	Allain Tricoire — Jean-Pierre Prigul — Bernadette Bazinet — Janick Laville — Jean-Didier Andrieux — Pascal Devars — Monique Boineau- Serrano — Jean-Pierre Prunier — Murielle Cassier — Didier Bazinet — Michel Desmoulin — Yves Mahaud — Corinne Ducoup — Philippe Boismoreau — Philippe Bogaert — Alfred Gonnard — Jean-Marcel Beau — Daniel Bonnefond — Bruno Limerat — Ludovic Gillaizeau — Francis Lafaye — Clément Lemercier — Géry Denis — Gilles Mercier — Catherine Bezac-Gonthier — Laurent Casanave — Christine Laurent — Dominique Caillou — Catherine Esculier — Romain Perruchaud — Jean-Pierre Chaumette — Pierre Guigné — Francis Duverneuil — Virginie Mouche — Jean-Pierre Paretour — Joël De Luca — Gérard Caignard — Fabrice Boniface — Brigitte Pourtier — Philippe Dubourg — Priça Mortier — Pierre Janaillac — Julie Bordet — Edwige Badel -Joëlle Saint Martin — Marion Lafaye -Régis Defraye — Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Xavier Garreaud (Commune de Segonzac)
Titulaires absents	10	Christine Berthé – Lisa Boyer – Joël Constant – Nicolas Platon – Bernard Saint Martin – Philippe Chotard – Christophe Rossard – Jean-Claude Arnaud – Denis Ferrand – Patrick Lachaud
Procurations	6	Joël Constant à Bruno Limerat Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Bernard Saint Martin à Joëlle Saint Martin Jean-Claude Arnaud à Jean-Pierre Chaumette Denis Ferrand à Julie Bordet Patrick Lachaud à Muriel Morlion

024-200040400-20230322-2023_64-DE Regu le 27/03/2023

DELIBERATION N° 2023 /64: (Code Nomenclature /534)

DATE: 22 mars 2023

RAPPORTEUR: Didier Bazinet

OBJET : : Désignation d'un représentant pour siéger au conseil coopératif de la SCIC SAS

Librairie l'Arbre à Palabres

Vu la délibération n° 2023/17 du 31 janvier 2023 votée au Conseil communautaire afin que la CCPR devienne sociétaire de la SCIC en prenant une part à hauteur de 10 000 euros ;

Considérant qu'une première assemblée générale constitutive s'est tenue le 17 février dernier ;

Considérant l'inscription de la SCIC à l'INPI en mars 2023 lui conférant un numéro KBIS et lui permettant ainsi l'entrée de nouveaux sociétaires ;

Considérant la tenue prochaine d'une nouvelle assemblée générale pour accueillir de nouveaux membres, il est proposé au Conseil communautaire la désignation de Madame Marion Lafaye (Maire de Vendoire) comme représentante de la CCPR pour siéger au conseil coopératif;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 55 Votes contre :0 Abstentions :0

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

La secrétaire de séance du 22 mars 2023 Murielle Cassier

Didier Bazinet Signé electroniquement le 25/03/2023 à 13:38 par Didier BAZINET



